

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

ABONNEMENTS: Annonces: la ligne... 25

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ROUBAIX, LE 12 JANVIER 1881

Table with 3 columns: COURSE DE PARIS, 12 JANV, 11 JANV. Rows include 3 0/0, 4 1/2 0/0, Emprunts 5 0/0.

Table with 3 columns: Service particulier, 12 JANV, 11 JANV. Rows include Act. Banque de France, Société générale, Crédit f. de France, etc.

BULLETIN DU JOUR

On dirait que la représentation nationale a tenu essentiellement à se rendre ridicule. Tout le monde savait parfaitement que M. Gambetta avait donné congé à ses amis jusqu'au 20 janvier et que M. Say, disciple docile, avait suivi cet exemple.

Quarante-six membres des gauches de l'ancien conseil municipal de Paris ont été réélus dimanche dernier. Sur ces quarante-six conseillers, trente-trois avaient voté le projet de M. Sigismond Lacroix relatif à l'autonomie communale.

En province, où, comme le disait hier avec raison une feuille républicaine, l'opportuniste dispose encore d'une certaine influence grâce aux mensonges de sa presse officieuse et aux sophismes développés par ses commis-voyageurs politiques, la physiologie générale des élections paraît justifier, dans une assez large mesure, le langage triomphant des journaux ministériels.

— Oh ! c'est impossible ! s'écria Prosper ; ce sacrifice est au-dessus de mes forces. — Elle parle de rentrer au couvent. — Je refusai mon consentement. J'es-père que tu neteras pas assez sot pour l'y conduire.

— C'est ce que nous verrons. — Elle parle de rentrer au couvent. — Je refusai mon consentement. J'es-père que tu neteras pas assez sot pour l'y conduire.

FEUILLETON DU 13 JANVIER

LES RIVALITÉS

PAR ARMAND LAPORTE

XIV.

Ces mots avaient été prononcés avec une énergie que Prosper ne s'attendait pas à trouver chez Adrienne.

— Je vois ce que c'est, dit-il, sans doute quelque souvenir de pension... un rêve de jeune fille.

— N'insistez pas, monsieur Prosper ; et, si vous voulez que je conserve pour vous l'amitié que j'éprouve, agissez généralement, refusez-vous-même ma main. Dites à votre père que vous ne m'aimez pas et que vous renouez à mon humble alliance.

d'âge, qui a prononcé un discours dont on trouvera plus loin le texte. Il a rappelé les loix votées pendant les précédentes sessions et il a constaté aux applaudissements du Sénat, que l'amnistie n'avait point produit, au point de vue de la conciliation et de l'apaisement des esprits, l'effet qu'on en attendait.

Cette allusion à une mesure adoptée par les Chambres sous la pression de M. Gambetta a été d'autant plus remarquée qu'on avait, le matin même, dans la République française, un article tendant précisément à démontrer que l'amnistie avait eu pour premier résultat l'apaisement.

A la Chambre des députés, M. Desseaux présidait. Il a prétendu, afin de faire différer la constitution du bureau définitif, que la Chambre n'était pas en nombre. Cette déclaration a soulevé les protestations de la droite et de l'extrême gauche. M. Périn a demandé qu'on fixât à jeudi l'élection du bureau.

Le Conseil supérieur de l'instruction publique qui réformait, il y a deux jours, la décision prise par le Conseil académique de Douai contre M. l'abbé Crampon, directeur de l'école libre de la Providence, vient de confirmer le jugement qui a condamné, pour des motifs à peu près identiques, M. l'abbé Labitte, directeur de l'école Notre-Dame de Boulogne, à six mois d'interdiction.

Le Conseil a déclaré M. l'abbé Labitte coupable : 1° d'avoir reconstitué une congrégation légalement dissoute ; 2° de n'avoir eu dans son établissement que le rôle de prête-nom ; 3° d'avoir toléré dans l'établissement l'introduction de livres contraires à la Constitution et aux loix (!?)

Les résultats des élections municipales ont trompé nos calculs sur un point ; il ne nous en coûte pas de l'avouer. Nous supposions qu'à Paris et dans d'autres centres industriels la puissance électorale des principes socialistes était plus grande que ces élections ne l'ont démontrée.

— Oh ! c'est impossible ! s'écria Prosper ; ce sacrifice est au-dessus de mes forces. — Elle parle de rentrer au couvent. — Je refusai mon consentement. J'es-père que tu neteras pas assez sot pour l'y conduire.

— C'est ce que nous verrons. — Elle parle de rentrer au couvent. — Je refusai mon consentement. J'es-père que tu neteras pas assez sot pour l'y conduire.

— Oh ! c'est impossible ! s'écria Prosper ; ce sacrifice est au-dessus de mes forces. — Elle parle de rentrer au couvent. — Je refusai mon consentement. J'es-père que tu neteras pas assez sot pour l'y conduire.

— C'est ce que nous verrons. — Elle parle de rentrer au couvent. — Je refusai mon consentement. J'es-père que tu neteras pas assez sot pour l'y conduire.

— Oh ! c'est impossible ! s'écria Prosper ; ce sacrifice est au-dessus de mes forces. — Elle parle de rentrer au couvent. — Je refusai mon consentement. J'es-père que tu neteras pas assez sot pour l'y conduire.

— C'est ce que nous verrons. — Elle parle de rentrer au couvent. — Je refusai mon consentement. J'es-père que tu neteras pas assez sot pour l'y conduire.

— Oh ! c'est impossible ! s'écria Prosper ; ce sacrifice est au-dessus de mes forces. — Elle parle de rentrer au couvent. — Je refusai mon consentement. J'es-père que tu neteras pas assez sot pour l'y conduire.

— C'est ce que nous verrons. — Elle parle de rentrer au couvent. — Je refusai mon consentement. J'es-père que tu neteras pas assez sot pour l'y conduire.

— Oh ! c'est impossible ! s'écria Prosper ; ce sacrifice est au-dessus de mes forces. — Elle parle de rentrer au couvent. — Je refusai mon consentement. J'es-père que tu neteras pas assez sot pour l'y conduire.

de 8,000 voix sur ceux de l'Union républicaine ; à Agen, la liste opportuniste a réuni 700 voix de moins que la liste intransigente ; à Saint-Etienne et à Villefranche (Rhône), les maires gambettistes ont été battus à plate couture.

D'après les renseignements connus jusqu'ici, les conservateurs ont vaillamment soutenu la lutte à Marseille, où ils ont obtenu 10,655 voix ; à Nantes, où ils ont gardé la majorité dans un canton et où le scrutin a donné 4,978 voix à l'Union libérale. Dans les campagnes, dont la population est moins soumise à l'action des meneurs radicaux et aux manœuvres de l'administration gambettiste, les élections ont été beaucoup plus favorables aux conservateurs. Dès que l'ensemble des résultats sera connu, nous indiquerons d'une manière précise dans quel sens la situation municipale a été modifiée par des élections qui portaient sur 36,000 communes environ.

Le Conseil supérieur de l'instruction publique qui réformait, il y a deux jours, la décision prise par le Conseil académique de Douai contre M. l'abbé Crampon, directeur de l'école libre de la Providence, vient de confirmer le jugement qui a condamné, pour des motifs à peu près identiques, M. l'abbé Labitte, directeur de l'école Notre-Dame de Boulogne, à six mois d'interdiction.

Le Conseil a déclaré M. l'abbé Labitte coupable : 1° d'avoir reconstitué une congrégation légalement dissoute ; 2° de n'avoir eu dans son établissement que le rôle de prête-nom ; 3° d'avoir toléré dans l'établissement l'introduction de livres contraires à la Constitution et aux loix (!?)

Consolons-nous de ces contradictions, de ces violences, de ces atteintes portées à toutes nos libertés, en songeant qu'elles acheveront d'éloigner de l'opportuniste gambettiste tous les honnêtes gens dont quelques maigriques politiques avaient réussi à capter un instant la confiance.

Au moment où le télégraphe nous signale de nouvelles collisions armées entre la police et les membres de la ligue agraire en Irlande, nous croyons intéressant de signaler à l'attention de nos lecteurs quelques chiffres relevés dans une carte publiée tout récemment par le Times.

Cette carte donne par comté les noms des principaux propriétaires et l'étendue de leurs domaines. Les chiffres que nous reproduisons ci-dessous sont d'autant plus intéressants à connaître que bientôt va s'ouvrir, devant les Chambres britanniques, la discussion du bill agraire.

Lord Lansdowne arrive dans le comté de Kerry à 94,983 acres, aux-

quel il ajoute 12,095 acres dans le Meath ; dans le même comté, lord Kenmare ne possède que 81,090 acres, mais, comme consolation, il en détient encore 22,400 dans le comté voisin de Cork.

Dans le comté de Wicklow, lord Fitz-Williams arrive encore au chiffre de 89,891 acres. Dans le Mayo, lord Dillon groupe 87,749 acres, et sir Roundell Palmer, 80,990 acres. Dans le comté de Cork, lord Bantry est à la tête de 69,500 acres ; dans le comté de Donegal, lord Donnell possède 64,356 acres, et dans le Mayo, lord Lucan a 60,570 acres.

Comme accessoire de son immense fortune, sir Richard Wallace, dix-huit fois longtemps à Paris, a, dans le comté d'Antrim, 58,365 acres et lord Leitrim, dont les derniers mois ont vu la fin tragique, laisse à ses héritiers 64,342 acres dans le comté de Donegal, et 22,038 acres dans le comté dont il portait le nom : en tout, 76,380 acres.

Le R. P. PILLON DEVANT LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Voici le texte du jugement rendu par le conseil : Considérant qu'il est constant que l'établissement des Jésuites de Saint-Joseph, dissous à la date du 31 août 1880, en vertu des lois de l'Etat, s'est reconstitué au mois d'octobre suivant avec le même personnel, sous la même direction et dans des conditions qui caractérisaient non l'exercice d'un droit individuel, mais la persistance de l'action commune et du but commun ; Que cette reconstitution d'une congrégation légalement dissoute est le fait de l'abbé Pillon ; Qu'il y avait lieu dès lors de lui faire application de l'article 63 de la loi du 15 mars 1880 ; Mais attendu qu'il convient de réduire la peine prononcée par le conseil académique de Douai ; A une majorité supérieure aux deux tiers des suffrages. Condamne l'abbé Pillon à l'interdiction de sa profession pour trois mois.

Vainqueur mais menacé. Les résultats des élections municipales ont trompé nos calculs sur un point ; il ne nous en coûte pas de l'avouer. Nous supposions qu'à Paris et dans d'autres centres industriels la puissance électorale des principes socialistes était plus grande que ces élections ne l'ont démontrée.

de 8,000 voix sur ceux de l'Union républicaine ; à Agen, la liste opportuniste a réuni 700 voix de moins que la liste intransigente ; à Saint-Etienne et à Villefranche (Rhône), les maires gambettistes ont été battus à plate couture.

Le Conseil supérieur de l'instruction publique qui réformait, il y a deux jours, la décision prise par le Conseil académique de Douai contre M. l'abbé Crampon, directeur de l'école libre de la Providence, vient de confirmer le jugement qui a condamné, pour des motifs à peu près identiques, M. l'abbé Labitte, directeur de l'école Notre-Dame de Boulogne, à six mois d'interdiction.

Le Conseil a déclaré M. l'abbé Labitte coupable : 1° d'avoir reconstitué une congrégation légalement dissoute ; 2° de n'avoir eu dans son établissement que le rôle de prête-nom ; 3° d'avoir toléré dans l'établissement l'introduction de livres contraires à la Constitution et aux loix (!?)

Consolons-nous de ces contradictions, de ces violences, de ces atteintes portées à toutes nos libertés, en songeant qu'elles acheveront d'éloigner de l'opportuniste gambettiste tous les honnêtes gens dont quelques maigriques politiques avaient réussi à capter un instant la confiance.

Au moment où le télégraphe nous signale de nouvelles collisions armées entre la police et les membres de la ligue agraire en Irlande, nous croyons intéressant de signaler à l'attention de nos lecteurs quelques chiffres relevés dans une carte publiée tout récemment par le Times.

Cette carte donne par comté les noms des principaux propriétaires et l'étendue de leurs domaines. Les chiffres que nous reproduisons ci-dessous sont d'autant plus intéressants à connaître que bientôt va s'ouvrir, devant les Chambres britanniques, la discussion du bill agraire.

Lord Lansdowne arrive dans le comté de Kerry à 94,983 acres, aux-

quel il ajoute 12,095 acres dans le Meath ; dans le même comté, lord Kenmare ne possède que 81,090 acres, mais, comme consolation, il en détient encore 22,400 dans le comté voisin de Cork.

Dans le comté de Wicklow, lord Fitz-Williams arrive encore au chiffre de 89,891 acres. Dans le Mayo, lord Dillon groupe 87,749 acres, et sir Roundell Palmer, 80,990 acres. Dans le comté de Cork, lord Bantry est à la tête de 69,500 acres ; dans le comté de Donegal, lord Donnell possède 64,356 acres, et dans le Mayo, lord Lucan a 60,570 acres.

Comme accessoire de son immense fortune, sir Richard Wallace, dix-huit fois longtemps à Paris, a, dans le comté d'Antrim, 58,365 acres et lord Leitrim, dont les derniers mois ont vu la fin tragique, laisse à ses héritiers 64,342 acres dans le comté de Donegal, et 22,038 acres dans le comté dont il portait le nom : en tout, 76,380 acres.

Le R. P. PILLON DEVANT LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Voici le texte du jugement rendu par le conseil : Considérant qu'il est constant que l'établissement des Jésuites de Saint-Joseph, dissous à la date du 31 août 1880, en vertu des lois de l'Etat, s'est reconstitué au mois d'octobre suivant avec le même personnel, sous la même direction et dans des conditions qui caractérisaient non l'exercice d'un droit individuel, mais la persistance de l'action commune et du but commun ; Que cette reconstitution d'une congrégation légalement dissoute est le fait de l'abbé Pillon ; Qu'il y avait lieu dès lors de lui faire application de l'article 63 de la loi du 15 mars 1880 ; Mais attendu qu'il convient de réduire la peine prononcée par le conseil académique de Douai ; A une majorité supérieure aux deux tiers des suffrages. Condamne l'abbé Pillon à l'interdiction de sa profession pour trois mois.

Vainqueur mais menacé. Les résultats des élections municipales ont trompé nos calculs sur un point ; il ne nous en coûte pas de l'avouer. Nous supposions qu'à Paris et dans d'autres centres industriels la puissance électorale des principes socialistes était plus grande que ces élections ne l'ont démontrée.

République française, principal organe de la faction, ne le dissimulait pas hier matin, lorsque, sur le coup de l'émotion et de la sincérité de la première heure, elle portait sur les résultats du scrutin de Paris un jugement qu'elle n'a pas eu le temps de déguiser.

Mais, est-ce que la défaite électorale à Paris du parti socialiste le rendra plus docile aux volontés de M. Gambetta ? Elle ne fera, au contraire, que le rendre plus méfiant et plus inquiet, elle n'a fait que ressusciter les rancunes, qu'aviver ses haines, qu'aiguiser ses appétits. Le mandat de conseiller municipal pouvait être pour les revenants de Nourmah, pour Tringuet, pour Jourde, pour Lassargay et pour leurs pareils une fiche de consolation une pierre d'attente pour leurs ambitions affamées et impatientes. C'était un os à ronger. L'influence de M. Gambetta le leur enlève. Ils vont se retourner contre lui plus enragés, plus violents, plus véhéments dans leur colère désespérée qu'ils ne le furent en 1871 sous M. Thiers ; ni la popularité ni la bonne renommée de M. Gambetta n'y gagneront. Au surplus, avons-nous jamais dit, avons-nous jamais cru que l'opportuniste périrait par l'effort de ses ennemis sur le champ de bataille électoral ou par une émeute dans les rues ? Non.

L'opportuniste à contre lui une cause de ruine bien plus puissante qu'une opposition électorale, quelque formidable qu'on la suppose, plus invincible surtout qu'une émeute populaire : il a son caractère de doctrine dictatorial et les fautes commises et à commettre par son chef.

L'opportuniste a séparé la cause de la République de la cause de la Liberté, voilà pourquoi il doit périr, voilà pourquoi il périra. M. Gambetta ne fait autre chose que de suivre — très maladroitement d'ailleurs, — en politique intérieure et en politique extérieure, les traces de son chef. Car, enfin, qu'est-ce que c'est que sa politique intérieure, sinon la mise en œuvre arbitraire du pouvoir personnel ? Qu'est-ce que sa politique extérieure, sinon la pratique de l'alliance anglaise et le soulèvement ; en Grèce, des nationalités contre le gouvernement de droit ? Voilà pourquoi sa domination sera détruite. Cello de Napoléon III e duré vingt ans. Il avait un nom, des traditions, des institutions appropriées à la nature de son pouvoir. M. Gambetta qu'a-t-il ? Il vient on ne sait d'où et il y retourne. Il n'a ni traditions ni principes. Il vit sous une Constitution qu'il n'a pas fait et qui le gêne en maints endroits.

M. Gambetta et le parti sont des accidents. Les accidents ne durent pas, en politique. Ils ne durent dans aucun pays du monde, et ils durent moins encore en France que partout ailleurs.

Tels sont les motifs qui nous portent à douter que la victoire remportée dimanche, par l'opportuniste devienne pour M. Gambetta le principe d'une prospérité sans mélange. Aujourd'hui, comme hier, M. Gambetta reste attaqué, menacé, discuté ennemi des républicains qui font les émeutes, et des monarchistes dont l'adhésion à un régime lui donne seule quelques gages de durée. Il n'y a donc pas lieu de considérer ce succès des armes de M. Gambetta, comme une défaite sérieuse de la coalition qui le hait avec raison

gauche ; la fenêtre était toujours masquée par la muraille. Il monta plus haut, dans les vignes, jusqu'au coteau où, pour la première fois, Jacques Hervey, guidé par Morisset, avait vu Adrienne.

En reconnaissant que du coteau on dominait tout le bourg, il eut des sueurs. — C'est bien loin, se dit-il, mais qui sait ? On a vu des choses plus étranges !

En revenant chez lui, il réfléchissait ; il se souvint que plusieurs fois durant les vendanges, Adrienne était restée à la maison sous la garde de la femme de service.

— Aurais-je été trahi par la Bonnard ? se demanda Jean Malicorne. Mais comment le savoir ?

Il fit appeler la servante et employa la ruse. — La Bonnard, lui dit-il, je te paye non-seulement pour me servir, mais encore pour que tu me dises quelles gens viennent me demander lorsque Juliette et moi ne sommes pas à la maison.

— Je n'y ai jamais manqué ; monsieur Malicorne.

— Oui-da ! Eh bien, pourrais-tu me dire comment il se fait qu'on soit venu, pendant les vendanges, me demander, et que tu n'en aies jamais soufflé mot ?

— Je vous assure, monsieur Malicorne qu'il n'est venu personne pendant les vendanges.

et tend à déterminer sa chute. La coalition reste formée. Ce qui est à considérer plus sérieusement ce sont les conséquences de fait que peut avoir ce succès électoral de l'opportuniste. M. Gambetta veut juger opportun de hâter l'échéance des élections législatives ; il peut les fixer six mois d'avril ou au mois de mai. Il faut que les libéraux conservateurs ne soient pas surpris.

On lit dans l'Union : Monsieur et Madame la Comtesse de Chambord, pleins de reconnaissance pour les souhaits si nombreux qui leur ont été adressés à l'occasion du nouvel An, éprouvent le regret de ne pouvoir leur parvenir une réponse directe à tous ceux qui leur ont envoyé ces précieux témoignages de dévouement et de respectueuse fidélité. Nous nous faisons un honneur et un devoir d'être les interprètes de l'auguste gratitude inspirée par tant de vœux ardents et de patriotiques espérances.

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE EN ORIENT

La proposition de loi, ayant pour but une subvention par l'Etat d'une somme de 50,000,000 de francs, comme participation aux dépenses de la perforation d'un tunnel dans le Simplon et le Mont-Blanc, vient de fournir l'occasion de mettre en complète évidence les ambitions de l'Allemagne et les plans français qui lui sont opposés, en ce qui concerne les échanges commerciaux et la nouvelle route du transit entre l'Occident et l'Orient.

Le projet allemand, qui absorberait intégralement ce transit est dû à M. de Bismarck. Le projet français qui maintient sur le territoire de la France ce transit, est l'œuvre de M. Vêrad de Ste-Anne, diplomate des plus distingués, pour nous servir à son sujet de l'expression d'un prince de la science.

Ces projets, d'après une note sommaire que nous avons sous les yeux, sont d'une importance considérable et on ne peut douter que prochainement, ils ne dominent complètement, en Europe, toutes les autres questions relatives aux services maritimes et aux voies ferrées.

Par les nouveaux tracés, la ligne de St-Gothard, dont on a fait un épouvantail pour les intérêts généraux de la France, est complètement annihilée et sans raison d'être au point de vue commercial ; il en serait de même de celle du Simplon et du Mont-Blanc si elle existait.

Pour l'Allemagne, Anvers est la base des plus grandes opérations de M. de Bismarck. Pour la France, c'est le Griso et le Déroit de la Manche, qui sont les éléments précis et puissants de M. de Ste-Anne.

De Londres à Odessa, par Marseille et Constantinople, le temps de parcours réglementaire du courrier est de 13 à 14 jours et de 12 à 14 heures. De Londres à Odessa, par Anvers et Berlin, projet Bismarck, le temps de parcours ne sera plus que de 3 jours. De Londres à Odessa, par le cap Griso-Naz et Vienne, projet Ste-Anne, le temps de parcours sera plus que de 2 jours et 14 heures.

Ce simple aperçu de la comparaison du temps de parcours et des chiffres, qui est d'une éloquence indiscutable, suffit pour donner une idée de l'intérêt tout à fait exceptionnel qui se rattache à l'étude de ces matières, sur lesquelles nous aurons à revenir sous peu, et souvent, car ce ne sont pas seulement les avantages commerciaux qui sont traités dans cette étude, mais des questions d'intérêt politique et des races de la haute importance.

Nous croyons savoir aussi que déjà nombre de députés ont été vivement frappés de cette situation et que, dès la rentrée de la Chambre, des documents les plus précis lui seront adressés à ce sujet.

M. DE SAINT-CHÉRON ET LE TRIBUNAL DES COMPLAIS

Notre excellent confrère et ancien correspondant, M. de St-Chéron a été interrogé hier par les juges d'instruction. M. de St-Chéron s'est reconnu l'auteur de l'article

(A suivre)